

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2023**

Objet : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALAIRES, ACCORDEE PAR LE MAIRE AUX ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL SUR LA COMMUNE DE BUC

Rapporteur : Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>12-12-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 18 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>12-12-2023</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Hervé WIOLAND, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINCILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 24</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINCILY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>20-12-2023</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231221-2023-12-18-02-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

2023-12-18/02 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES, ACCORDEE PAR LE MAIRE AUX ETABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL SUR LA COMMUNE DE BUC

Vu le code du travail, notamment l'article L.3132-26

Vu la loi du 13 juillet 1906 instaurant le repos hebdomadaire et dominical en faveur des salariés de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

CONSIDERANT la demande d'un établissement de commerce de détail bucois pour solliciter du maire une dérogation pour une ouverture dominicale en 2024, les 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et le 13 octobre,

CONSIDERANT qu'il convient de ne pas limiter l'autorisation à un seul établissement, qu'elle doit concerner tous ceux du ressort de la commune exerçant une activité de commerce de détail, afin de garantir l'égalité de traitement de tous les établissements de la Commune et ne pas générer une concurrence déloyale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

EMET un avis favorable à la dérogation au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail sur la Commune de Buc pour l'année 2024,

AUTORISE le Maire à délivrer une autorisation de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail concernant les dimanches de l'année 2024 suivants :

- 14 janvier 2024
- 17 mars 2024
- 16 juin 2024
- 15 septembre 2024
- 13 octobre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 21-12-2023
Rendu exécutoire le : 21-12-2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

E. Morelli



Buc, le 20 Décembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231221-2023-12-18-02-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Acte à classer

2023-12-18-02

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-21T10-56-17.00 (MI249901566)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231221-2023-12-18-02-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Dérogation au repos dominical établissements de commerce
de détail

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-12-18-02 Dérogation au repos dominical .PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/23 à 10:53

Par BORDIER Frederic

Demande de signature

Date 21/12/23 à 10:53

Par BORDIER Frederic

Signé

Date 21/12/23 à 10:56

Par GRASSET Stéphane

Transmis

Date 21/12/23 à 10:56

Par GRASSET Stéphane

Accusé de réception

Date 21/12/23 à 11:16

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 21 décembre 2023 11:17
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-02

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-02, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231221-2023-12-18-02-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-12-18-02

Objet : Dérogation au repos dominical établissements de commerce de détail

Date de décision : 21/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police / 6.4. Autres actes réglementaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>